



Ville de Saint John – Croissance et Développement communautaire

DEMANDE DE RÉSERVATION DE TEMPS DE GLACE – SAISON 2020/2021

Date limite pour la présentation d'une demande : **21 août 2020**

Nom de la ligue ou de l'équipe				Répartition des équipes au sein de l'organisation (inclure le nombre de participants)
Affiliation (Veuillez encercler)	Organe directeur provincial (HNB, Skate NB, etc.)	École	Commerce/affaires	(Nombre d'équipes et répartition, par ex. : IP, Novice, Pee Wee, Apprendre à patiner, Adultes, etc.)
Niveau de jeu (Veuillez encercler)	Loisirs pour les jeunes*	Jeunes en général *	Adultes	

Coordonnées de deux représentants : (Remarque : Toutes les demandes de réservation de temps de glace seront examinées, mais les temps accordés par le passé pourraient être modifiés)

Nom				Nom			
Adresse				Adresse			
Ville				Ville			
Code postal				Code postal			
Téléphone (domicile)	Travail			Téléphone (domicile)	Travail		
	Cellulaire				Cellulaire		
Courriel				Courriel			

Arenas désirés (premier choix et deuxième choix)	Temps choisis					
	Jours		Dates		Heure	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin

Veuillez noter les jours/dates que vous souhaitez exclure de votre demande (vacances de mars, période des Fêtes)

Exclusion	Jour(s)	Date(s)	Heure

Exigences en matière d'indemnisation et d'assurance

- Oui, l'organisation/le groupe possède sa propre assurance et en fournira une copie à la ville de Saint John
- Non, l'organisation/le groupe n'a pas d'assurance et devra en obtenir une par l'intermédiaire du Centre d'assurance de la Ville de Saint John

Attestation concernant la réservation de temps de glace

J'ai lu ce qui suit : En faisant une demande de glace auprès de la Ville de Saint John, l'association/la ligue/l'équipe susmentionnée reconnaît sa responsabilité pour ce qui est d'offrir aux participants l'option d'accepter ou de refuser de partager leurs renseignements personnels avec la Ville de Saint John aux fins de la vérification de leur lieu de résidence. Si l'association/la ligue/l'équipe susmentionnée n'offre pas une telle option aux participants, tous les participants seront automatiquement considérés comme des non-résidents.

Ventes flash

- Oui, veuillez inclure mon adresse courriel dans la liste de distribution concernant les ventes flash organisées pendant la saison.

Nous avons lu la politique ci-jointe en matière d'attribution et de gestion de temps de glace et, au nom de l'organisation/la ligue/l'équipe susmentionnée, nous nous engageons à la respecter. Nous comprenons également que nous sommes personnellement responsables du paiement complet et intégral de toutes les sommes dues à la Ville de Saint John et que le non-respect de cette politique mettra fin à notre entente.

Date :		Signature :	
--------	--	-------------	--

*Loisirs pour les jeunes – Les associations qui offrent des services aux jeunes de 18 ans ou moins sont des organismes à but non lucratif qui ne réglementent pas l'adhésion, qui sont guidés par des statuts et des règlements, qui ont des états financiers vérifiables, qui sont affiliés à un organisme de gestion du sport, qui ont un



Ville de Saint John – Croissance et Développement communautaire

DEMANDE DE RÉSERVATION DE TEMPS DE GLACE – SAISON 2020/2021

Date limite pour la présentation d'une demande : **21 août 2020**

conseil d'administration élu et qui offrent une programmation cohérente d'au moins 20 semaines par année. Les tournois de jeunes, les fêtes d'anniversaire et les écoles anglophones du district sud font partie de cette catégorie – Pour plus d'information, veuillez consulter la politique en matière d'attribution de temps de glace

***Jeunes en général – Les organisations de cette catégorie comprennent celles qui offrent des services de perfectionnement des compétences à court terme à des participants à tour de rôle – Pour plus d'information, veuillez consulter la politique en matière d'attribution de temps de glace.*